



Résistance à la glissance des platelages bois



Crédits photos : FCBA - UIPC – UICB

Réalisé par :



Financé par :



RÉALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général en faveur des fabricants français de l'ameublement (meubles et aménagements) et du bois (menuiseries, charpentes, panneaux, bois lamellé, CLT, ossature bois, ...). Le CODIFAB fédère et rassemble 4200 PME/ETI et plus de 15000 artisans, représentés par leurs organisations professionnelles:



Les actions collectives ont pour objectif d'accompagner les entreprises de création, de production et de commercialisation par : une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr



L'Interprofession nationale France Bois Forêt (FBF) a été créée en 2004 sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des forêts. Plus de 1 000 programmes d'actions collectives ont été financés : promotion technique, communication, valorisation de la forêt française et les multiples usages du matériau bois. Grâce à la Contribution Interprofessionnelle Obligatoire, dite « CVO », est mis en valeur le travail des forestiers, sylviculteurs, opérateurs de la 1^{ère} et une partie de la 2^{ème} transformation, emballages bois inclus ; tous ensemble ils constituent une filière dynamique, innovante et résolument tournée vers l'avenir.

Pour en savoir plus : www.franceboisforet.fr



OBJECTIF ET CONTEXTE

SYNTHESE / Résistance à la glissance

La présente étude cherche à obtenir un classement en résistance à la glissance pour un ensemble pertinent de systèmes de platelage bois et de parquet

Une évolution normative est apparue récemment concernant la limitation du niveau de glissance dans le domaine des revêtements de sol en bois, platelages et parquets.

La norme française de classement des locaux fixant des exigences de performances en matière de glissance en fonction de typologies de locaux ou de zones extérieures, NF P 05-011, jusqu'alors destinée à certains revêtements, a élargi son champ d'application. Les revêtements de sol en bois, parquets et platelages, peuvent désormais être évalués par le biais de cette norme.

En effet, depuis août 2019, les parquets et platelages peuvent être évalués (vis-à-vis de leur compatibilité avec des types de locaux) via la norme NF P 05-011 « Revêtements de sol – Classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance », qui, pour les types de locaux qui nous intéressent, se fonde exclusivement sur l'essai selon la méthode B (plan incliné) de la norme NF EN 16165.

En première phase du projet, l'objectif majeur pour les platelages est d'obtenir une proposition de Classement conventionnel de résistance à la glissance pour les platelages conformes au NF DTU 51-4

Il est également effectué des recherches de corrélation entre essais de glissance plan incliné et essais de glissance pendule SRT.

En deuxième phase du projet, l'objectif majeur pour les parquets est d'obtenir une proposition de Classement conventionnel de résistance à la glissance pour les parquets conformes au NF DTU 51-2 notamment

Il est également effectué des recherches de corrélation entre essais de glissance plan incliné et essais de glissance pendule SRT.



PRINCIPAUX RÉSULTATS

SYNTHESE / Résistance à la Glissance

Après une veille réalisée par l'IT FCBA, et présentée aux membres du comité de pilotage, les membres du Comité de pilotage ont retenu le programme d'essai suivant

- Trois essences de bois représentatives de la disparité des essences existantes
 - Un feuillu indigène, le Chêne
 - Un feuillu tropical l'Ipé
 - Un résineux le Pin maritime
- Trois types de profil seront retenus et testés sur les trois essences
 - une configuration lisse et deux configurations de profils rainurés
- Deux sens de la sollicitation: sens long et sens travers
- Deux types de test : la méthode du pan incliné comporte deux approches: test pieds nus et test pieds chaussés avec semelle normalisée
- 9 configurations pendule SRT initial 9 configurations plan incliné

L'étude montre que les systèmes testés présentent des résultats de classement PN et PC identiques selon NF B 54-011, classement basé sur les essais selon NF EN 16165 annexe A pour le classement PN, et sur les essais selon NF EN 16265 annexe B pour le classement PC.

Il s'agit de classement identique :

- quelle que soit l'essence de bois : le Pin représentatif des essences résineuses de la norme NF B 54-040, le Chêne représentatif des feuillus à grain hétérogène (plutôt indigène) de la norme NF B 54-040, et l'Ipé représentatif des feuillus tropicaux
- et quel que soit le parement lisse ou rainuré RC ou RD.

Les classements à minima obtenus sont, respectivement

- PN 24 pour le classement pieds nus,
- PC 20 pour le classement pieds chaussés.





Les classements à minima obtenus sont, respectivement

- PN 24 pour le classement pieds nus,
- PC 20 pour le classement pieds chaussés.

Les classements obtenus dans le cadre de ce projet sont des classements à minima, tout fabricant de lame de platelage a la possibilité d'améliorer encore la résistance à la glissance de ses lames, et de proposer un classement de résistance à la glissance meilleur par des essais sur le profil de lame concerné.

Valorisation envisagée

Présentation de l'étude auprès de la commission de normalisation NF DTU 51-4

Travaux de bâtiment - Platelages extérieurs en bois, afin de proposer des classements conventionnels de résistance à la glissance des platelages dans le NF DTU en cours de révision, si la commission le décide.

Accès aux résultats complets de cette étude :

www.codifab.fr

www.fcba.fr

Pour aller plus loin :

Liens vers d'autres études